

AU/31/1.7.1/20240119/10

OBJET : Modification du marché public de travaux concernant l'aménagement d'un poste de police municipale

Le Maire de MONTEUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de MONTEUX délègue au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions sur les matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les décisions municipales n° AU/31/1.1.3/20220525/54 et n° AU/31/1.1.3/20220608/65 relatives à la signature de marchés publics de travaux ayant pour objet l'aménagement d'un poste de police municipale dans un bâtiment existant de la Commune ;

VU la décision municipale n° AU/31/1.7.1/20221124/168 relative à la signature d'un avenant au marché conclu avec l'entreprise RP MACONNERIE pour le lot n° 2 des travaux (démolitions - gros œuvre) ;

VU la décision municipale n° AU/31/1.7.1/20230222/17 relative à la signature d'un avenant au marché conclu avec l'entreprise TD ELEC pour le lot n° 10 des travaux (électricité) ;

VU la décision municipale n° AU/31/1.7.1/20230421/58 relative à la signature d'un second avenant au marché conclu avec l'entreprise RP MACONNERIE pour le lot n° 2 des travaux (démolitions - gros œuvre) ;

VU la décision municipale n° AU/31/1.7.1/20230627/91 relative à la signature d'un avenant au marché conclu avec l'entreprise ANAYA CRUEIZE pour le lot n° 11 des travaux (chauffage, rafraîchissement, ventilation, plomberie-sanitaire) ;

VU la décision municipale n° AU/31/1.7.1/20230706/98 relative à la prolongation de la durée globale d'exécution des travaux de seize semaines ;

VU la décision municipale n° AU/31/1.7.1/20230816/114 relative à la signature d'un avenant au marché conclu avec l'entreprise PROVENCE OSSATURE BOIS pour le lot n° 3 (charpente - couverture) et d'un second avenant au marché conclu avec l'entreprise TD ELEC pour le lot n° 10 des travaux (électricité) ;

VU la décision municipale n° AU/31/1.7.1/20230920/135 relative à la signature d'un troisième avenant au marché conclu avec l'entreprise RP MACONNERIE pour le lot n° 2 des travaux (démolitions - gros œuvre) ;

VU la décision municipale n° AU/31/1.7.1/20231017/147 relative à une nouvelle modification de la durée globale d'exécution des travaux pour la porter à seize mois et trois semaines ;

VU la décision municipale n° AU/31/1.7.1/20231110/158 relative à la signature d'un troisième avenant au marché conclu avec l'entreprise ANAYA CRUEIZE pour le lot n° 11 des travaux (chauffage, rafraîchissement, ventilation, plomberie-sanitaire) ;

VU le code de la commande publique, notamment ses articles L2194-1 et R2194-8 ;

CONSIDERANT que pour une meilleure tenue et finition des ouvrages, le maître d'œuvre a proposé la pose de tablettes stratifiées sur appuis de fenêtres placo ;

CONSIDERANT que cette modification a une incidence sur les travaux prévus au lot n° 7 « Menuiseries intérieures » ;

CONSIDERANT qu'au sens de l'article R2194-8 du code de la commande publique, les travaux supplémentaires visés ci-dessus constituent une modification de faible montant du marché public conclu avec l'entreprise titulaire de ce lot,

DECIDE

Article 1 : De signer l'avenant n° 2 au marché public conclu avec l'entreprise SILVANO (84000 Avignon) pour le lot n° 7 des travaux d'aménagement d'un poste de police municipale :

- dont l'objet est la fabrication et la pose de tablettes stratifiées sur appuis de fenêtres placo ;
- dont l'incidence financière est la suivante :

Montant initial du marché HT	Incidence de l'avenant n° 1 HT	Incidence de l'avenant n° 2 HT	Nouveau montant du marché HT	Ecart en %
28 026,20 €	0,00 €	+ 1 001,00 €	29 027,20 €	+ 3,57%

Article 2 : Le nouveau montant total des marchés publics de travaux conclu pour ce projet s'élève donc à 670 375,64 euros HT, soit une augmentation de 3,21% par rapport au montant total initial HT.

Article 3 : Les crédits nécessaires au règlement de ces prestations sont inscrits au budget de la Commune.

MONTEUX, le 19 janvier 2024

Christian GROS



Maire de MONTEUX

Acte Exécutoire

Envoyé le : 25.01.2024.

Publié le : 25.01.2024